

M.Benmoussa: Le taux de participation se situe autour de 37%

Maroc : Elections législatives 2007

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-09-2007 14:19:28

Le taux de participation, tel qu'il ressort des résultats des élections législatives, proclamés au niveau des bureaux de vote, se situe autour de 37%, ce qui correspond à 5,700 millions d'électeurs, qui avaient pris le chemin des urnes, vendredi, a annoncé le ministre de l'intérieur, M.Chakib Benmoussa.

Lors d'une conférence de presse, samedi, au lendemain des élections législatives, le ministre de l'intérieur a estimé que ce taux, " même s'il ne se hisse pas au niveau de nos attentes, tous, et à nos pronostics , est normal, comparé aux moyennes de participation dans d'autres pays, pour diverses considérations objectives ".

Le ministre a également considéré que le taux de participation a connu une nette augmentation dans certaines régions, plus particulièrement dans les régions sud, où il atteint 62% (oued Eddahab-Lagouira), 58 pour cent à Guelmim-Esmara et environ 50% à Laayoune-Boujdour.

Il s'agit, selon lui, de taux très élevés, comparés à d'autres régions du pays, dépassant la moyenne nationale. C'est également " une meilleure preuve de l'attachement des citoyens de ces régions si chères à leur marocanité et d'une adhésion effective aux institutions du pays et à la consolidation et l'amélioration du processus démocratique ", a ajouté le ministre, qui annonçait les résultats provisoires des élections législatives.

M.Benmoussa a par ailleurs indiqué que les plus faibles taux de participation ont été enregistrés dans les régions du Grand Casablanca (27 %), l'oriental (31%) et Tanger-Tétouan (34%). Il ressort également des résultats que la participation a été plus importante en milieu rural, où les taux ont atteint 43%, contre 30% en milieu urbain.

Le taux de participation nous interpelle

M. Chakib Benmoussa a affirmé, par le même occasion que le taux de participation enregistré lors des élections législatives du vendredi "nous interpelle tous, société civile, mais aussi partis politiques et administration pour pouvoir réexaminer et réévaluer les modes de communication utilisés au cours de la campagne électorale".

M. Benmoussa avait annoncé, lors d'une conférence de presse, que le taux de participation, tel qu'il ressort des résultats des élections législatives, proclamés au niveau des bureaux de vote, se situe autour de 37 %, ce qui correspond à 5,700 millions d'électeurs qui avaient pris le chemin des urnes vendredi.

"Le taux de participation qui a été observé est effectivement plus bas que ce nous espérons...Il est fort possible que la nature de l'électorat, les réalités du terrain font que les approches de proximité ont probablement une influence plus forte sur la mobilisation. Mais, dans tous les cas, nous devons

nous féliciter de l'effort exceptionnel qui a été réalisé par l'ensemble du tissu associatif et de la société civile pour accompagner cette échéance".

Concernant l'impact de ce taux de participation sur les résultats obtenus par certains partis, M. Benmoussa a précisé qu'il est clair que dans cet exercice, les partis les mieux structurés et les plus organisés territorialement ont tendance théoriquement à bénéficier un peu plus d'un taux de participation plus faible.

Répondant à une autre question sur les rumeurs de corruption et d'utilisation de l'argent lors de ces élections, le ministre de l'Intérieur a assuré que toutes les dispositions ont été prises avant et pendant la campagne électorale et que d'autres le seront au terme du scrutin pour garantir que ces élections se déroulent dans "des conditions de moralisation exceptionnelle".

"Je crois que l'ensemble des questions posées par les partis politiques, la société civile ou les médias ont été traitées une à une en liaison avec le parquet lorsque ces requêtes ou ces plaintes se sont avérées réelles. Des poursuites ont été engagées chaque fois que cela a été nécessaire", a ajouté M. Benmoussa.

Il a toutefois noté que le nombre de ces plaintes "reste extrêmement limité à quelques cas", invitant tous ceux qui ont des éléments concrets et précis à ce sujet à les présenter devant le parquet pour diligenter les enquêtes nécessaires.

"Les résultats observés aujourd'hui reflètent une carte politique et une réalité de terrain, comme ils reflètent les choix des citoyens", a dit M. Benmoussa.

A une question sur l'existence d'un éventuel lien entre le taux de participation et le retrait des cartes d'électeurs, le ministre a rappelé que plus de 82 % des citoyens avaient retiré leurs cartes avant la date du vote, ajoutant qu'il est difficile de faire un quelconque lien entre le retrait des cartes et le taux de participation.

L'opération de retrait des cartes s'est déroulée dans de bonnes conditions, a assuré le ministre. Il a en outre annoncé que le taux des bulletins nuls a été de l'ordre de 19 % selon les résultats provisoires.

A propos du faible taux de participation enregistré à Casablanca, M. Benmoussa a relevé que ce taux (27%) peut être considéré comme "acceptable", en comparaison avec celui enregistré au niveau du périmètre urbain qui est de l'ordre de 30%.

Soulignant par ailleurs que le taux de participation dans le monde rural a toujours été élevé par rapport au milieu urbain, le ministre a affirmé que ce taux a enregistré une baisse cette année, expliquant que les citoyens dans le monde rural ont tendance à accorder leurs suffrages aux personnes beaucoup plus qu'aux programmes.

S'agissant de la candidature de membres du gouvernement au scrutin législatif, M. Benmoussa a annoncé que sur les 12 ministres en lice, 8 ont remporté des sièges, en plus d'un ancien ministre.

M. Benmoussa a enfin salué l'action des observateurs nationaux et étrangers pour garantir l'honnêteté de ces élections et rendu hommage au Conseil consultatif des droits de l'Homme qui a été chargé de superviser cette action.

MAP